

COMMUNE DE DANCY

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de Châteaudun

Procès-verbal du Conseil Municipal En date du Jeudi 04 Décembre 2025

Le quatre décembre deux milles vingt-cinq à 20 heures 40, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick CHARPENTIER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire en date du 24 novembre 2025.

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Absent excusé : Mme Audrey GALOPIN donne pouvoir à Mr Patrick CHARPENTIER

Étaient présents : Mesdames Céline KUZBINSKI, Lucette LAUNAY, Marie-Thérèse DUBUT et Messieurs Patrick CHARPENTIER, Jean-Paul GOMBAULT, Hervé LASNE, Serge AMÉ, Arnaud HANSSE et Olivier PELOTEAU

Secrétaire de séance : Hervé LASNE

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention de l'état 2026 pour rénovation de la salle polyvalente et des logements (DETR et Fonds vert)
- Parc Eolien des Marchellions
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de ¼ du budget 2025
- Bons d'achat pour les aînés 2025
- Bons d'achat pour les agents 2025
- Mobilier et matériel informatique pour la mairie
- RH : - Arrivée à terme du CDD d'agent technique et éventuel passage de celui-ci à temps indéterminé
- Modification des dates de recensement de la population
- Création d'un budget annexe pour le suivi financier des logements communaux
- Division parcellaire à Massueres au niveau du 17-19 rue Saint André

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 02 Octobre 2025 à l'unanimité

DELIBERATION 2025-20

(10 pour / 0 contre)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT 2026 - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr Le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la salle polyvalente délibéré lors du dernier conseil municipal (Délibération 2024-28).

Mr Le maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de subvention auprès de l'état.

Montant estimé des travaux de rénovation : 150 000 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- VALIDE la demande de subvention auprès de l'état 2026.
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à la demande.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2026.

DELIBERATION 2025-21

(10 pour / 0 contre)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT 2026 - FONDS VERT - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mr Le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la salle polyvalente délibéré lors du dernier conseil municipal (Délibération 2024-28).

Mr Le maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de subvention auprès de l'état dans le cadre du Fonds Vert 2026

Montant estimé des travaux de rénovation : 450 000 € H.T.

Devis	H.T.	TVA	TTC
ANAMORPHOSE (pré étude)	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €
ANAMORPHOSE MOE	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €
Salle polyvalente	110 000,00 €	22 000 €	132 000,00 €
Logement	293 000,00 €	58 600 €	351 600,00 €

Emprunt 2026

Afin de financer ces travaux, une étude sur les différents organismes d'emprunt et sur la durée de celui-ci, sera menée en 2026.

DELIBERATION 2025-22

(10 pour / 0 contre)

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COM-COM DU BONNEVALAIS - FONDS DE CONCOURS 2026 - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mr Le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la salle polyvalente délibéré lors du dernier conseil municipal (Délibération 2024-28).

Mr Le maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de subvention auprès de la Com-com du Bonnevalais dans le cadre du fonds de concours 2026.

Montant estimé des travaux de rénovation : 450 000 € H.T.

Devis	H.T.	TVA	TTC
ANAMORPHOSE (pré étude)	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €
ANAMORPHOSE MOE	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €
Salle polyvalente	110 000,00 €	22 000 €	132 000,00 €
Logement	293 000,00 €	58 600 €	351 600,00 €
TOTAL	449 000,00 €		538 800,00 €

Le montant demandé auprès de la Com-com est de : 102 816.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- VALIDE la demande de subvention auprès de la Com-com du Bonnevalais dans le cadre du Fonds de concours 2026 d'un montant de 102 816.00 €
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à la demande.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2026.

PARC EOLIEN DES MARCHELLIONS

Mr Le Maire rappelle que l'enquête publique pour le parc éolien des Marchellions débutera le 15 décembre 2025 et se terminera le 22 janvier 2026. Le conseil municipal se doit de délibérer sur l'implantation du projet.

Le conseil municipal considère qu'il est actuellement trop tôt pour délibérer. Celui-ci évoquera le projet et soumettra sa délibération lors d'un prochain conseil municipal courant janvier 2026.

DELIBERATION 2025-23

(10 pour / 0 contre)

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 DANS LE QUART DES CREDITS ALLLOUES EN 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL DE 2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le maire rappelle le montant de crédits ouverts au budget 2025 pouvant être ouverts en 2026 au titre de l'article L.1612-1 du CGCT. A savoir :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2025	¼ des crédits ouverts pour 2026
Chapitre 21- Immobilisations corporelles		
2184	1 500.00	375.00 €
2158	400.00	100.00 €
2131	4 000.00	1 000.00 €
2135	550 000.00	137 500.00 €
2138	22 000.00 €	5 500.00 €
2183	1 600.00 €	400.00 €
TOTAL	579 500 €	144 875.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du Budget Primitif général de la Commune 2026 dans les conditions prévues au C.G.C.T.

DELIBERATION 2025 - 24

(10 pour / 0 contre)

OBJET : FIXATION DE LA VALEUR DU BON CADEAU DES AINES 2025

Mr Le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un bon cadeau pour les aînés qui n'ont pas pu venir au repas des anciens.

Un bon cadeau d'une valeur de 15 € est ainsi proposé. Celui-ci sera à faire valoir chez les Vergers de Beauce à Bonneval. Ceux-ci seront valables jusqu'au 30 juin 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition d'un bon cadeau d'une valeur de 15 € à faire valoir auprès des Vergers de Beauce à Bonneval
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

DELIBERATION 2025-25

(10 pour / 0 contre)

OBJET : FIXATION DE L'ACTION SOCIALE

Il est décidé, au titre de l'action sociale en faveur du personnel, pour les fêtes de fin d'année, la délivrance de chèques-cadeaux pour un montant de 200 € à répartir au prorata du nombre d'heures effectuées dans la collectivité par les agents publics en poste au 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la délivrance de chèques-cadeaux pour un montant de 200 € à répartir au prorata du nombre d'heures effectuées dans la collectivité par les agents.

DELIBERATION 2025-26

(9 pour / 1 contre)

OBJET : Achat de tables pliantes pour la salle du conseil municipal

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SEMIO pour l'achat de nouvelles tables allouées à la salle du conseil municipal.

Le Montant total est de 1042.78 H.T. soit 1251.34 € T.T.C pour 6 tables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

VALIDE l'achat de 6 tables chez l'entreprise SEMIO pour un montant de 1042.78 H.T. soit 1251.34 € T.T.C.

DELIBERATION 2025-27

(10 pour / 0 contre)

OBJET : Achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat de mairie

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise INFO MAINTENANCE pour l'achat d'un ordinateur portable permettant le télétravail.

Le Montant total est de : 1928.50 € H.T. soit 2 314.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'achat d'un ordinateur portable chez l'entreprise INFO MAINTENANCE pour un montant de 1928.50 € H.T. soit 2 314.20 € TTC

Mise en place du télétravail

La mise en place du télétravail sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Prolongation du contrat de l'agent technique

Mr Le Maire précise que l'agent technique arrive aux termes de son dernier CDD. Celui-ci étant agent de la commune depuis plus de 6 ans, son CDD ne peut être reconduit. Il est donc proposé de le prolonger avec un CDI.

Le conseil municipal prend acte de la reconduction sous forme de CDI.

DELIBERATION 2025-28

(8 pour / 0 contre)

OBJET : RECRUTEMENT POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Annule et remplace la délibération 2025-13

Le Maire, rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser**
- 2) De désigner, 1 coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :**

Le coordonnateur désigné est : Mme MARC Céline, secrétaire Générale de Mairie

3) De fixer la rémunération du coordonnateur comme suit :

❖ Si c'est un agent de la commune qui exerce cette mission en plus de ses fonctions habituelles : il bénéficiera d'une compensation financière par le biais du régime indemnitaire via le versement :

✓ pour les agents à temps non complet : d'heures complémentaires et d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au-delà de la durée légale du travail (35 heures)

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le coordonnateur de l'enquête recevra 20 € pour chaque séance de formation.

4) De créer 1 poste temporaire d'agent recenseur et autoriser le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer les contrats de recrutement :

En application de l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, ces emplois sont créés, pour la période allant du 1er janvier 2026 au 14 Février 2026 inclus.

Le ou les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

5) De fixer la rémunération de(s) agents recenseur(s) comme suit :

❖ Si ce sont des agents extérieurs à la collectivité :

L'agent recenseur sera rémunéré sur la base de la dotation forfaitaire de recensement versée à la commune.

Montant alloué par le conseil municipal est de : 400 €

Les agents recenseurs recevront 20 € pour chaque séance de formation en présentiel.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

DELIBERATION 2025-29

(10 pour / 0 contre)

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la création au 1^{er} janvier 2026 du budget annexe relatif à la gestion des logements communaux et sera dénommé « budget annexe ».
- Celui-ci ne sera pas affilié à la TVA

Toutes les recettes et dépenses relatives au fonctionnement et investissement des logements communaux seront inscrites au budget 2026 de ce budget annexe.

DELIBERATION 2025-30

(10 pour / 0 contre)

OBJET : REMANIEMENT PARCELLAIRE – LIEUDIT MASSUERES

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de remaniement parcellaire de Mr PULVE Michel.

Celui-ci propose de céder à titre gratuit les parcelles AC27 et AC 107 à la commune de Dancy.

L'objectif étant de créer une voie d'accès aux parcelles AC172, AC105, AC106 et AC 149.

Les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par Mr PULVE Michel

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la cession des parcelles AC27 et AC 107 de Mr PULVE Michel à la commune de Dancy

PREND ACTE que MR PULVE Michel prend à sa charge les frais de Notaire et de Géomètre

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires

Il a été demandé à Mr PULVE de réaliser un pierrage de la voie cédée à la commune.

Questions diverses

Ménage

Depuis le départ de l'agent d'entretien, l'agent technique assure le ménage sur l'ensemble des bâtiments communaux. Durant la période hivernale, cela ne pose pas de souci. Mais durant la période estivale, celui-ci ne bénéficie plus d'assez d'heure pour en assurer la continuité. Mr le Maire propose donc de recourir aux services d'une entreprise extérieure, notamment pour le lavage des vitres. Il est aussi évoqué le recours à l'association « dépanne emploi » qui pourrait intervenir ponctuellement. Une mutualisation entre commune ou avec la com-com peut aussi être envisagée.

Adhésion au CAEU

Mr le Maire propose d'adhérer au CAUE. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il aide les maitres d'ouvrage mais

aussi les habitants et les collectivités à améliorer leur cadre de vie. Il propose des conseils gratuits pour des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager.

Noël 2025

Pour les enfants, Céline KUZBINSKI propose un atelier créatif avec la confection de fleurs de Noël. Il sera ensuite procédé à la remise des cadeaux. Enfin, le concert de la Chorale St Cécile viendra clôturer les festivités.

Bulletin « Info Dancy »

Le bulletin « Info Dancy », réalisé par Céline KUZBINSKI sera distribué d'ici la fin décembre 2025.

Porte Vélo

Serge AME demande à ce que soit installé un porte vélo devant la mairie.

Curage du fossé rue de la Cavée

Il est rappelé que le curage n'a pas encore été réalisé.

Feux récompenses

Afin de ralentir la vitesse dans le bourg, Hervé LASNE propose l'installation de feux récompense. Après renseignement, le coût d'une installation reste conséquent. Il est donc réfléchi à un achat groupé, soit avec la com-com, soit avec d'autres communes.

Arbre au cimetière

Jean-Paul GOMBAULT attire l'attention sur le fait qu'un arbre du cimetière empiète sur le chemin adjacent.

Stationnement dangereux

Il a été constaté le stationnement dangereux de certains véhicules. Notamment dans des virages ou des intersections, rendant impossible la visibilité.

Un rappel sera effectué dans le bulletin « Info Dancy »

Pétition contre le bruit

Mr Le Maire expose au conseil municipal la pétition contre le bruit qui est circule actuellement dans la commune. En effet, le souffleur de l'une des exploitations installées dans le bourg produit un bruit puissant qui perturbe certains administrés se trouvant à proximité de l'installation.

Chats errants dans le bourg

Mr Le maire expose au conseil le problème de chats errants sur la commune. A ce jour, il semblerait que ces chats soient principalement regroupés chez l'un des administrés du bourg.

Mr Le maire est en contact avec l'association « Empreinte de la patte » afin de pouvoir procéder à la stérilisation des animaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Patrick CHARPENTIER

Le secrétaire de séance, Hervé LASNE